

COMMUNIQUE

Suite au contrôle fiscal mené par l'administration fiscale portant sur les exercices fiscaux allant de 2006 à 2009, la société SOFAC a résolu son litige fiscal, en date du 03 avril 2013.

Ayant déjà provisionné une partie du montant du redressement, le reliquat de 28 millions MAD sera supporté par l'exercice en cours et impactera par conséquent le résultat de l'exercice 2013.

Par ailleurs, SOFAC confirme la bonne évolution de l'activité durant le 1er semestre 2013 et maintient ses objectifs de croissance de l'activité pour l'année 2013, hormis bien entendu l'impact du redressement fiscal.

Lundi 19 Août 2013